

PROGRAMME DE FORMATION

Échafaudage fixe — montage, utilisation et réception

Recommandation R.408

Référence : HAUT.ECH-FIXE

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Échafaudage fixe (échafaudage de pied) : monter, démonter, utiliser et réceptionner en sécurité un échafaudage fixe, conformément à la recommandation R.408.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux articles R.4323-69 et suivants du Code du travail, les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate, sous la direction d'une personne compétente ; leur utilisation et leur réception font l'objet de vérifications définies par l'arrêté du 21 décembre 2004.

La formation s'appuie sur la recommandation R.408 de la CNAM relative au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied, qui structure les compétences attendues pour le montage-démontage, l'utilisation et la réception-vérification.

3. PUBLIC VISÉ

Personnel amené à monter, démonter, utiliser, vérifier ou réceptionner un échafaudage fixe : maçons, façadiers, couvreurs, peintres, personnels du gros œuvre et du second œuvre.

4. PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Connaissance du français lu, écrit et parlé, suffisante pour comprendre la notice du fabricant, le plan de montage et les consignes de sécurité.
- Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur et au port des EPI.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le cadre réglementaire applicable aux échafaudages fixes et les responsabilités de chacun ;
- Exploiter la notice du fabricant et le plan de montage ; vérifier l'adéquation de l'échafaudage aux travaux ;
- Monter et démonter un échafaudage fixe en sécurité, dans le respect de la notice et des règles de l'art (ancrages, amarrages, contreventements) ;
- Utiliser l'échafaudage en sécurité : accès, circulation, charges admissibles, maintien en état ;

- Réaliser les vérifications de mise en service, journalières et trimestrielles, et participer à la réception de l'échafaudage ;
- Rendre compte des anomalies constatées.

6. DURÉE

- 14 heures (2 jours), théorie et pratique.

Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après validation des conditions générales de vente.
- Délai moyen d'accès : 2 à 4 semaines.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise, avec échafaudage fixe et aire de montage adaptée.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports réglementaires, lecture de notices et de plans de montage, échanges.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations puis exercices complets de montage, utilisation, vérification et démontage sur échafaudage fixe.
- Moyens : diaporama, recommandation R.408, notice et plan de montage du fabricant, échafaudage fixe d'exercice, EPI contre les chutes, grilles de vérification et d'examen, livret pédagogique.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation : exercices, quiz, mises en situation.
- Évaluation finale théorique (QCM) et pratique en situation.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de compétences « Échafaudage fixe — montage, utilisation et réception ».
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 448 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Accueil des stagiaires, présentation du formateur, règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Tour de table, recueil des attentes et évaluation de positionnement.

Module 1 — Cadre réglementaire et risques (jour 1)

- Réglementation applicable : Code du travail, arrêté du 21 décembre 2004, recommandation R.408 ; responsabilités.
- Risques liés aux échafaudages fixes : chutes de hauteur, effondrement, chutes d'objets, environnement.

Module 2 — Technologie et préparation (jour 1)

- Types d'échafaudages de pied, composants et normes ; lecture de la notice du fabricant et du plan de montage.
- Appuis, ancrages, amarrages et contreventements ; adéquation de l'échafaudage aux travaux et charges admissibles.

Module 3 — Pratique : montage et démontage (jours 1 et 2)

- Implantation, calage et mise à niveau ; montage en sécurité avec protection contre les chutes dès le montage.
- Pose des planchers, garde-corps, plinthes, accès et amarrages.
- Démontage ordonné et rangement des éléments.

Module 4 — Utilisation, vérifications et réception (jour 2)

- Règles d'utilisation : accès, circulation, maintien en état, interdictions.
- Vérifications de mise en service, journalières et trimestrielles (arrêté du 21 décembre 2004) ; examens d'adéquation, de montage et d'état de conservation.
- Participation à la réception de l'échafaudage ; renseignement des supports de vérification et signalement des anomalies.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique en situation.
- Bilan, remise des certificats de réalisation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les compétences visées (montage-démontage, utilisation, réception-vérification) peuvent être ajustées lors du positionnement selon les missions confiées par l'employeur, conformément à la structure de la recommandation R.408.

14.1 — Validation

Attestation de compétences « Échafaudage fixe — montage, utilisation et réception » et certificat de réalisation, permettant à l'employeur d'attester de la formation adéquate prévue par le Code du travail. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune équivalence automatique prévue par la recommandation R.408.

14.3 — Passerelle

La compétence acquise sur échafaudage fixe facilite l'accès à la formation « Échafaudage roulant » (R.457) ; complément possible vers la vérification approfondie des échafaudages.

14.4 — Suite de parcours

Travail en hauteur, port du harnais, échafaudage roulant, recyclage périodique recommandé.